

■ **Fondation de recherches sur la pollution chimique et la santé humaine**, à Sion, fondation (FOSC no 192 du 04.10.1993, p. 5187). Par décision du 4.09.2003, l'autorité de surveillance a prononcé la dissolution et la radiation de la fondation au sens des articles 88 et 89 CCS. Son nom est radié d'office en application de l'article 104 ORC.
Journal no 1298 du 08.09.2003
(01168948 / CH-626.7.003.303-6)